

LA SOLIDARITÉ DANS LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AU BURKINA FASO : L'EXPÉRIENCE DE TROIS VILLAGES D'INTERVENTION DE L'OCADES DANS LA PROVINCE DU NAYALA

Jean Paulin KI

Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest / Unité universitaire à Bobo-Dioulasso

abbeki@yahoo.fr

Résumé : Cette étude pose le problème de la solidarité, d'une part, dans la protection des écosystèmes terrestres (sols, végétation et faune), et d'autre part, dans la pratique du développement en milieu rural africain et au Burkina Faso. En effet, au Burkina Faso, face à la dégradation des ressources naturelles et à ses conséquences sociales, des acteurs multiples (Etat, ONG, Associations et communautés villageoises) se mobilisent autour de projets de développement visant à accroître la résilience des populations, à améliorer leurs conditions de vie et à limiter l'impact négatif des actions anthropiques sur les écosystèmes terrestres. C'est ainsi que dans la province du Nayala, les villages de Korombèrè, Sien et Kolan bénéficient depuis 2012 de l'appui de l'Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité (OCADES). Comment les populations des trois villages d'intervention de l'OCADES, susmentionnés, vivent-elles la solidarité à travers les activités de protection des écosystèmes terrestres ? Telle est la question de recherche. Les résultats de l'étude révèlent l'engagement solidaire des populations dans les trois villages pour la protection des écosystèmes, mais aussi les limites de cette solidarité. Dès lors nous avons une solidarité calculée, rationalisée que la théorie du changement social permet d'appréhender.

Mots clés : solidarité, environnement, écosystèmes terrestres, protection, OCADES, Burkina Faso, Nayala

Abstract : This study poses the problem of solidarity, on the one hand, in the protection of terrestrial ecosystems (soils, vegetation and fauna), and on the other hand, in the practice of development in rural Africa and in Burkina Faso. In fact, in Burkina Faso, faced with the degradation of natural resources and its social consequences, multiple actors (State, NGOs, Associations and village communities) are mobilizing around development projects aimed at increasing the resilience of populations, improving their living conditions and limit the negative impact of human actions on terrestrial ecosystems. Thus, in the province of Nayala, the villages of Korombèrè, Sien and Kolan have benefited since 2012 from the support of the Catholic Organization for Development and Solidarity (OCADES). How do the populations of the three aforementioned OCADES intervention villages experience solidarity through activities to protect terrestrial ecosystems? This is the research question. The results of the study reveal the solidarity commitment of the populations in the three villages for the protection of ecosystems, but also the limits of this solidarity. From then on we have a calculated, rationalized solidarity that the theory of social change allows to apprehend.

Keywords: solidarity, environment, terrestrial ecosystems, protection, OCADES, Burkina Faso, Nayala

Introduction

En 1972, au moment où l'Afrique sahélienne entrait dans un cycle de sécheresse qui déterminerait désormais les conditions de vie de ses populations, se tenait à Stockholm, en Suède, du 5 au 16 juin, la toute première conférence des Nations Unies sur l'environnement. Celle-ci inaugurerait ainsi la série des rencontres périodiques dites « sommets de la terre » sur les questions environnementales et le développement. En outre, par sa devise, « une seule terre, préserver et enrichir l'environnement », la conférence de Stockholm, en raison du destin commun de l'humanité, engageait la communauté internationale sur la voie de la solidarité à travers la réflexion et l'action. En conséquence, la solidarité entre individus, groupes, gouvernements et nations est comprise comme le moyen le plus approprié et le plus efficace pour relever les défis environnementaux, tant au niveau global que local.

Au constat de la dégradation environnementale au Sahel, M. Kéléti (1996) parle de la mort de la brousse, tellement cette dégradation a atteint le stade de la désertification. Les ressources naturelles que sont la végétation, la flore et la faune sont en régression du fait des pressions humaines et des changements climatiques. Les grands mammifères ont pratiquement disparu des zones arides comme la province du Nayala, au Burkina Faso, où la moyenne pluviométrique annuelle varie entre 700 et 800 mm et où le déboisement et les feux de brousse sont intenses. Selon J.P. KI (2015), le rapport des populations aux ressources naturelles est essentiellement un rapport de prédation. L'urgence d'une intervention solidaire des populations, même sans appui extérieur, n'est plus à démontrer, tant il y va de leur survie.

S'agissant de la solidarité, si pour R. Chappuis (1999), son sens reste difficile à cerner en dehors de la charité et de la justice, les auteurs comme D. Giorgi et V. Saintoyant (2018) y voient un fait social total car elle définit les liens d'interdépendance entre des personnes. Nous pourrions dire que la systématisation du concept de solidarité en sociologie remonte à Emile Durkheim pour qui elle est « *un fait social que l'on ne peut bien connaître que par l'intermédiaire de ses effets sociaux* » (E. Durkheim, 2013 p. 31). Ces effets, pour encore reprendre les termes de Durkheim (2007), sont des manières de faire, de penser et de sentir le vivre ensemble en société. Or la société existe et se perpétue parce que ses membres sont liés et, parfois, ont obligation de se lier les uns aux autres à travers des alliances et des pactes. Et la prise de conscience de ce lien social nécessaire oblige l'individu à rester solidaire. Nous pouvons donc définir la solidarité par le lien (lien de proximité sociale) qui se crée entre des personnes ou des groupes en raison d'enjeux partagés, malgré les différences. Ainsi en est-il des villages de Korombèrè, Sien et Kolan où la solidarité est manifeste en leur sein et avec

l'OCADES pour la protection des écosystèmes terrestres. Nous posons alors la question de recherche suivante : comment les populations des villages accompagnés par l'OCADES dans la province du Nayala vivent-elles la solidarité à travers les activités de protection des écosystèmes terrestres ?

Notre objectif principal a consisté à comprendre la manière dont les populations des villages du Nayala appuyés par l'OCADES vivent la solidarité à travers les initiatives de protection des écosystèmes terrestres. L'hypothèse principale sur laquelle s'est fondée notre étude stipule que le niveau d'organisation des villages ainsi que les avantages individuels et collectifs perçus des activités de protection des ressources initiées par l'OCADES influencent le vécu de la solidarité villageoise autour de ces activités.

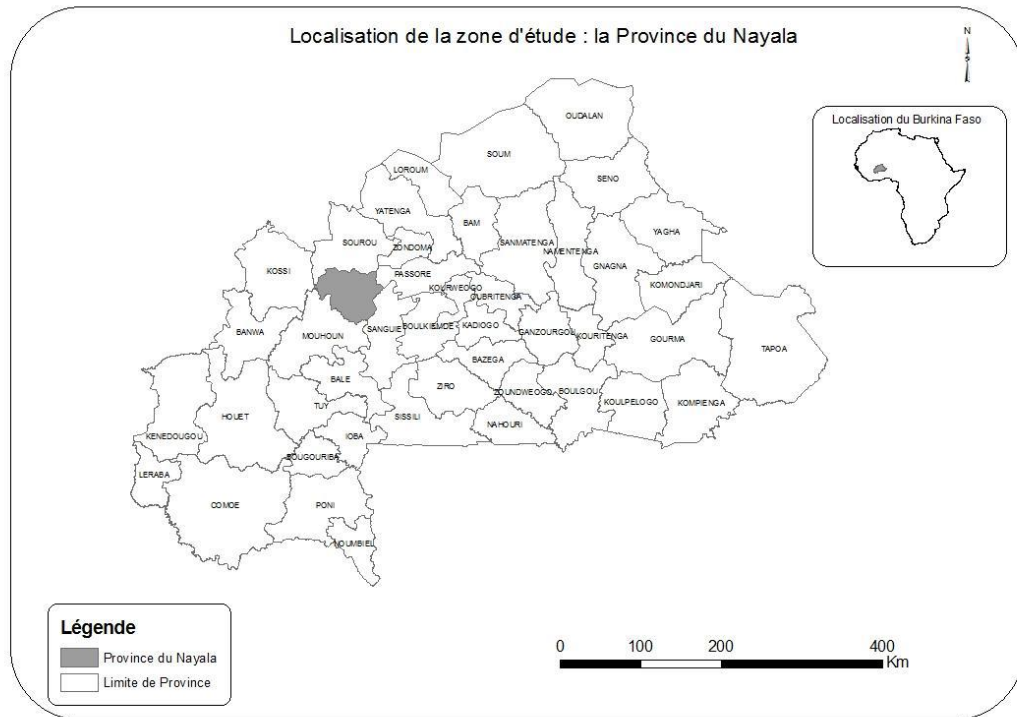
Si notre étude se caractérise par sa dimension locale et microsociologique, sa vision reste globale par son approche théorique. En effet, nos champs théoriques sont la sociologie de l'environnement, du développement, de l'action collective et du changement social. Aussi le concept de participation demeure-t-il central dans l'analyse des données. La présente synthèse que nous livrons ici s'articule autour du cadre méthodologique de recherche, des résultats et de la discussion.

1. Cadre méthodologique

Ce cadre comprend le contexte géographique et social de l'étude ainsi que la méthode utilisée pour la collecte et le traitement des données.

1.1. La zone d'étude

La zone de notre étude est la province du Nayala, située au nord-ouest du Burkina Faso et dont le chef-lieu est Toma. Avec une superficie de 3 873 km², elle est située entre 02°30' et 03°30' de longitude Ouest et entre 12°30' et 13°30' de latitude Nord. Elle est découpée en six communes que sont Toma, Gassan, Yé, Kouigny, Yaba et Gossina. Trois villages (Korombèrè, Kolan et Sien) de deux communes (Gassan et Toma) constituent notre terrain d'étude parce qu'ils sont des villages d'intervention de l'OCADES du diocèse de Dédougou.



Le village de Korombèrè qui relève de la commune de Gassan est situé à l'ouest du chef-lieu de la commune et riverain du fleuve Mouhoun (le principal fleuve du Burkina Faso). Sa population était de 662 habitants, répartis entre 122 ménages, au recensement de 2006. L'OCADES intervient dans ce village à travers son projet dénommé « Projet de Réduction de la vulnérabilité des populations du Diocèse de Dédougou face aux Changements Climatiques (PRCC) ». Le PRCC se focalise sur la protection des berges du fleuve Mouhoun en créant une bande de servitude de cent mètres de largeur selon les normes établies par l'Etat burkinabè. En même temps, elle accompagne la libération des berges par des activités compensatrices à caractère communautaire tel que l'aménagement d'un bassin rizicole, la réalisation de forages, le reboisement des berges, etc. Une piste à bétail est aussi créée pour permettre la circulation des animaux et résoudre les conflits entre éleveurs et agriculteurs. Les habitants de Korombèrè sont des Marka (agriculteurs) et des Peuls (éleveurs). Sur plan religieux, le village est 100% musulman.

Quant au village de Kolan, il est situé à l'Est, à 15 Km de Toma, chef-lieu de la commune. Il est habité par des Sanan, des Mossi et des Gourounsi. Sa population totale, au recensement de 2006, était de 1 001 habitants constituant 119 ménages. Bien que les ressources forestières soient quasiment détruites à Kolan par les pratiques agricoles extensives, le village dispose d'une forêt de 12,30 ha qu'il protège avec l'appui de l'OCADES-Dédougou à travers son Programme de Développement Intégré (PDI) qui a opéré un reboisement de 4 600 plants.

Enfin, le village de Sien est situé à 7 km de Toma, au sud. Sa population était 759 habitants, répartis entre 119 ménages au recensement général de la population et de l'habitation en 2006. Le Projet d'appui aux initiatives locales d'Adaptation aux effets néfastes des Changements Climatiques (PACC) de l'OCADES y intervient par la restauration et la fertilisation des sols dégradés. Sien est composé de Sanan, de Mossis et de Peuls. Tandis que les Sanan et les Mossis sont des agriculteurs, les Peuls pratiquent l'élevage.

1.2. OCADES

L'Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité (OCADES), de son nom officielle OCADES Caritas Burkina, est un instrument de la pastorale sociale des évêques de l'Eglise-Famille du Burkina Faso. Créée en 1998, elle est membre du réseau Caritas Internationalis, ce qui lui vaut la dénomination d'OCADES Caritas Burkina.

Reconnue d'utilité publique, elle se déploie sous forme de réseau dans les diocèses et les paroisses à travers des sous-structures. Certes, chaque OCADES diocésaine fonctionne de façon autonome, mais la stratégie d'intervention en matière de développement local est la même pour tout le réseau national. Cette stratégie se fonde essentiellement sur l'enseignement social de l'Eglise en promouvant des principes et des valeurs tels que le respect de la dignité de la personne humaine, la solidarité, la bonne gouvernance, la subsidiarité, l'approche participative, le cofinancement, la prise en compte du genre, etc. En outre, la stratégie de l'OCADES prend en compte les orientations, stratégies et politiques de développement définies par l'Etat burkinabè. En raison de cela, l'OCADES travaille en partenariat avec les structures étatiques déconcentrées et décentralisées.

Enfin, un des buts de l'OCADES consiste à « *veiller, autant que faire se peut, au respect et à la sauvegarde de la nature* » (Art. 6 des Statuts). Ceci explique son intervention dans de nombreux villages dont les villages de Korombèrè, Kolan et Sien qui relèvent du champ d'action pastorale de l'OCADES diocésaine de Dédougou. Elle intervient essentiellement dans la protection des berges du fleuve Mouhoun à Korombèrè, la foresterie villageoise à Kolan et la restauration et la fertilisation des sols dégradés à Sien.

1.3. Méthodologie

La réalisation de cette étude a nécessité, avant tout, une recherche documentaire que nous avons effectuée à l'OCADES et à la bibliothèque de l'Université Catholique d'Afrique de l'Ouest - Unité Universitaire à Bobo-Dioulasso (UCAO-UUB). Dans la mesure où nous avons adopté l'approche qualitative, nous avons procédé par des entretiens pour la collecte des données de terrain. En effet, entre avril et juin 2019, nous avons enregistré un total de 41 entretiens individuels semi-structurés réalisés auprès du personnel de l'OCADES (9) et des habitants des trois villages (32). Nous avons aussi réalisé des entretiens de groupes à savoir 3 focus groups, à raison d'un par village. Quant à l'observation directe sur le terrain, nos multiples sorties dans les villages lorsque nous étions responsable de l'OCADES à Dédougou comme Secrétaire Exécutif diocésain de 2015 et 2018 nous avaient permis de voir comment les travaux collectifs se faisaient.

Enfin, concernant le mode de traitement des informations collectées, nous avons d'abord transcrit en français les entretiens qui étaient en langues locales burkinabè : dioula, mooré, marka et san. Après cette phase de transcription à l'ordinateur, nous avons ensuite procédé à l'analyse de contenu.

2. Résultats de la recherche

Nous présentons ici quelques résultats importants sur la solidarité vécue dans les villages et avec l'OCADES, tout en en présentant les difficultés ou limites.

2.1. Le concept de solidarité dans les villages d'enquête

2.1.1. Des mots

Dans les trois villages d'enquête, nous avons pu constater qu'il n'existe pas un terme unique pour désigner la solidarité. Plus exactement, il existe une panoplie d'expressions plus ou moins proches les unes des autres pour désigner la solidarité ou plus précisément les relations de solidarité. De nombreux termes, tels que « le fait d'être ensemble », « l'entraide », « l'union » et « l'entente », sont utilisés couramment dans le quotidien pour parler de solidarité. Dans les langues san, marka et mooré parlées dans la zone d'enquête, ces termes sont :

- en san : *mangooba* (être un), *kaakun* (se mettre ensemble), *lèkaakun* (entente, union), *takun* (être ensemble), *doakon* (lien, soudure), *dokonlè* (entraide), *benba* (entente, accord) ;
- en marka : *ben* (entente), *nyogondèmè* (entraide),
- en mooré : *song-taaba* (entraide), *lagam-taaba* (union), *zemse-taaba* ou *wum-taaba* (entente).

En outre, dans le cadre des projets de développement, les populations utilisent généralement le terme « entraide », de même que ses corollaires « problème » et « difficulté » lorsqu'elles évoquent la solidarité. Ainsi, quand quelqu'un ne peut pas faire quelque chose tout seul, on l'aide ; quand il a un problème, on vient à son secours.

Dès lors, le fait que plusieurs personnes se lient entre elles pour résoudre un problème, cette situation même rend compte de la solidarité. Une personnalité de Korombèrè (Notable, entretien du 12/05/2019) nous confie :

« Je pense que c'est le fait de s'entraider, de se mettre ensemble pour résoudre un problème, pour mener des activités et avancer ensemble. Chez nous ici, les gens vivent ensemble et sont très liés, même les habitations traduisent ce lien ».

Comme il ressort des propos de ce notable, la solidarité est l'action du groupe cherchant à résoudre un problème concernant soit l'ensemble soit un de ses membres. De plus, la référence à l'habitation est importante car dans la localité, c'est-à-dire la province du Nayala en général, l'habitat groupé est le type rencontré dans les villages. L'histoire du peuplement des villages révèle que les arrivants s'installent dans des espaces qui leur sont concédés par les propriétaires terriens et qui constituent le cadre de vie de leurs clans. Ainsi, avec le temps, une solidarité clanique se forge dans la conscience des membres du groupe dont les repères géophysiques sont connus. Korombèrè, par exemple, est composé de deux clans formant les deux quartiers du village. Le troisième groupe est constitué des Peuls installés à l'écart. La référence aux habitations montre encore que la solidarité se vit dans des espaces bien socialisés, organisés, des espaces de vie telle que la famille. Ainsi, dans un même village, les solidarités familiales, claniques et ethniques constituent à la fois des forces participant de la cohésion sociale et des fractures sociales lorsque plusieurs personnes viennent à s'opposer. Tout cela dépend donc des manières de penser et de faire.

2.1.2. Des manières de penser et de faire

Les mots et expressions utilisés par les populations traduisent des manières de penser et de faire, liées parfois à des situations ponctuelles, au quotidien et à la dynamique même de la vie sociale. C'est ainsi que la solidarité est définie par un enquêté comme une responsabilité vis-à-vis des autres habitants du village :

« Vous avez parlé de la solidarité entre les populations, je pense que la solidarité c'est la responsabilité que chacun prend vis-à-vis de son prochain dans le sens de l'amélioration de sa vie. C'est l'engagement de chacun à assurer un bien-être à son prochain » (habitant de Kolan, 30/6/2019).

Responsabilité, engagement, amélioration de vie ou bien-être sont bien là des termes qui renvoient à l'action, avec la réciprocité en arrière-plan, et indiquent une dynamique sociale positive synonyme de développement. Dans les villages, les populations aspirent à ce développement en s'efforçant de créer la cohésion sociale.

Les représentations collectives de la solidarité en langue san laissent entendre des adages qui véhiculent une certaine sagesse ou philosophie du vivre-ensemble. Ainsi rencontre-t-on des dictons suivants :

- « *Gongoo ba wusu goè wa* » (une seule main ne peut pas ramasser la farine) ;
- « *Kunkon'a pan ma'a tii, ma'a gnan yu wa* » (laalebasse tenue par plusieurs mains peut se salir mais ne doit pas se briser) ;
- « *Ta konli a koonè* » (il est bon de vivre ensemble) ;
- « *Min goo paan bamban* » ('une seule personne n'a pas de force' ou 'l'union fait la force') ;
- « *Bè n ba baasii n min daa doèn wa, n doama bié n baa-dagwan bii n nù wa* » (Sachant qu'en cas de danger tu ne peux abandonner ton semblable et t'enfuir, tu ne dois pas non plus consommer tout seul le remède qui aide à courir).

Ces adages révèlent pour la plupart des sentiments collectifs d'appartenance ; appartenance à un groupe, à une société, et ils invitent l'individu à l'action dans une perspective de cohésion sociale. On trouve ces mêmes adages chez les autres peuples ou groupes ethniques de nos villages d'enquête.

Les comportements de solidarité se remarquent surtout dans les travaux (travaux champêtres, construction des maisons), les fêtes, le deuil, l'occupation de l'espace villageois,

etc. Ils se manifestent en termes de collaboration, de prêts ou de dons de matériels, d'argent, etc. Remarquons qu'il s'agit essentiellement de solidarités familiales, claniques et ethniques fondées sur la proximité sociale et/ou géographique. Hormis ces cadres, d'autres manifestations de la solidarité existent comme par exemple le cas des projets avec l'OCADES.

2.2. *Les solidarités villageoises en action avec l'OCADES*

Dans le cadre des projets, et surtout des activités de protection des écosystèmes terrestres initiées avec l'appui de l'OCADES, on assiste au passage d'un mode de vie solidaire à un autre, à une solidarité beaucoup plus organique que mécanique avec cependant des obstacles.

2.2.1. *D'un mode de vie solidaire à un autre*

Tout d'abord, il est important de retenir que, bien avant l'intervention de l'OCADES dans leurs différentes localités, les populations villageoises vivaient la solidarité autour d'activités qui sont les leurs. Construction de maisons, labour de champs, événements joyeux et malheureux, tels que les mariages et les funérailles, sont différents lieux courants où les gens rendent manifeste la solidarité dans leur vivre-ensemble. Les agents des projets de l'OCADES le reconnaissent :

« Ces populations avaient déjà des actions de solidarité entre elles-mêmes, elles arrivent à mener ensemble des activités même sans l'appui des projets et programmes. Lors des funérailles, les gens viennent avec des dons pour appuyer la famille éprouvée, ça c'est des choses qui existent même avant l'arrivée du projet » (entretien du 8/5/2019).

Néanmoins, les choses ont changé légèrement et peut-être profondément avec l'intervention d'acteurs externes. En témoigne une responsable de suivi-évaluation de l'OCADES :

« Maintenant avec l'arrivée du projet, ça veut dire qu'au-delà de ce qu'ils (les villageois) font déjà, ils devront cotiser pour payer des contributions financières. Et pour ça, comme ce sont des activités communes, là ils ont l'obligation d'être solidaires pour que chacun cotise un peu pour payer la contribution financière.[...] Avec le projet, il y a des activités qui doivent être exécutées dans un temps donné, donc nous réorganisons cette solidarité et nous l'orientons vers notre projet de telle sorte que ça soit réalisé sur la durée du projet. » (Entretien du 8/5/2019).

Ensuite, s'agissant de l'exécution des projets de développement, la solidarité villageoise se décrit en termes de « participation » aux activités. Ainsi entend-on dire par exemple :

« Toute la population se rend en brousse pour le ramassage des cailloux sauvages en ce qui concerne le cordon pierreux. Avant l'arrivée de l'OCADES, nous travaillions déjà ensemble dans le village : par exemple dans le cadre de la construction du CSPS et du barrage, le ramassage du sable, des cailloux, toute la population y participait » (habitant de Sien, entretien du 18/05/2019).

A analyser les propos de cet enquêté, il apparaît que plus la majorité de la population villageoise est engagée, plus la solidarité est manifeste. Dès lors, le nombre définit aussi la solidarité. En effet, au village, le nombre est un moyen de mesure ou d'appréciation de la conscience collective engagée communément pour une cause. Il permet d'identifier les participants et les non-participants et de mesurer ainsi le degré de cohésion sociale dans une situation. Par exemple, lors des événements qui rassemblent des foules, les gens arrivent toujours à savoir qui n'est pas venu.

En outre, les méthodes d'animation de l'OCADES et l'insuffisance de ses moyens influent sur la cohésion sociale dans les villages. Un coordonnateur de projet s'exprime à ce sujet :

« Les difficultés que nous rencontrons sont liées à l'insuffisance de notre appui. Par exemple quand nous allons et que nous disons que nous allons donner 10 fosses fumières pour tout un village, on prend 10 ménages. Voilà donc ! Pour faire le choix des bénéficiaires ça met les populations dans l'embarras. Ils sont obligés de regarder combien de quartiers ils ont et de répartir en fonction de ceux qui sont dans le besoin. C'est essentiellement ça que nous rencontrons comme difficulté » (Entretien du 30/04/2019).

L'insuffisance des moyens de l'OCADES exige des villageois un renforcement de la solidarité, sinon elle engendre des conflits là où il y avait la paix.

Enfin, même si leur mode de vie solidaire se modifie, les populations, malgré les difficultés, coopèrent avec l'OCADES pour la réalisation des projets dont ils se savent bénéficiaires. Le passage des formes traditionnelles et locales de solidarité entre les populations à une nouvelle forme, avec un partenaire exigeant contribution financière et exécution d'activités dans un délai, donne lieu à un type d'interdépendance très organisé avec suivi, évaluation et reddition des comptes de partenaires à partenaires dans la même chaîne de solidarité, jusqu'au niveau international. Il s'agit d'une solidarité organique entre populations et OCADES. Dans cette nouvelle dynamique sociale, l'OCADES joue un rôle important comme partenaire et promotrice de solidarité sociale.

2.2.2. L'OCADES, partenaire et promotrice de solidarité sociale dans les villages

Le rôle joué par l'OCADES comme partenaire et promotrice de solidarité sociale est reconnu par les populations à sa juste valeur. D'un village à l'autre, celles-ci sont unanimes sur la qualité de l'apport de l'OCADES en matière de solidarité et de cohésion sociale. En effet, c'est grâce à sa méthode de travail que l'OCADES est ainsi positivement appréciée. Les témoignages sont nombreux en ce sens.

« Les activités de l'OCADES sont d'un grand intérêt pour nous car, il y a un grand esprit dans la manière de travailler. Les activités de l'OCADES ont semé entre nous l'union, l'entente parce qu'il y avait des gens dans le village qui ne se parlaient pas à cause de petites mésententes entre elles, mais grâce à ces activités, grâce à la participation à ces activités, grâce au fait de participer ensemble à des formations, ces mésententes ont fini par céder place à l'union. L'OCADES nous a apporté l'union et la connaissance : les techniques de compostage, les foyers améliorées, en plus de cela l'appui matériel. Les activités de l'OCADES ont renforcé les liens et la cohésion grâce à la participation aux activités » (un responsable CVD, 18/05/2019).

Lorsque cet enquêté parle de « grand esprit » dans la manière de travailler, il s'agit bien du savoir-faire de l'OCADES dans la réalisation de ses activités avec les populations. Il s'agit globalement de la stratégie de développement rural adoptée par elle, stratégie qui s'appuie sur l'enseignement social de l'Eglise où au-delà du savoir-faire technique l'homme, dans toute sa dignité, est au cœur du processus de développement.

Ainsi, avant de réaliser une activité dans un village, l'OCADES s'assure d'abord qu'il y existe une bonne cohésion sociale et elle travaille à la création de cette cohésion. Une animatrice de projet s'exprime :

« L'OCADES leur enseigne le sens, la culture de la solidarité entre eux. Je pense que tout le monde a compris. Par exemple, pour le cas des dons comme les charrues, on sait que tout le monde ne peut pas en bénéficier mais ils s'organisent pour identifier qui est dans le besoin ; s'il n'y avait pas de solidarité, cela n'allait pas être possible. Aussi, pour la participation aux formations, ils se sont organisés de sorte que tout le monde puisse avoir la chance de participer » (Entretien du 18/05/2019).

L'OCADES, appliquant les principes de la doctrine sociale de l'Eglise, met tout en œuvre pour expliquer sa démarche aux populations. Des sorties de sensibilisation sont programmées à cet effet, tandis que l'approche communautaire donne davantage lieu à une solidarité organique dans la protection de l'environnement.

2.2.3. Une solidarité organique dans la protection de l'environnement

Le constat sur le terrain a révélé un réseau performant et très organisé de partenaires multiples impliqués dans la protection des écosystèmes terrestres : les populations locales, l'OCADES et ses partenaires financiers occidentaux, d'autres ONG et associations et enfin l'Etat burkinabè agissant à travers ses services techniques déconcentrés et ceux décentralisés¹.

L'implication de toutes ces structures partenaires laisse percevoir une forme de solidarité organique, au sens durkheimien du terme, en action pour la protection de l'environnement au Burkina Faso et dans la province du Nayala. En effet, la différenciation des compétences ainsi que des moyens techniques et financiers laissent voir une solidarité organique. Mais si à l'époque de Durkheim la solidarité organique était vue à l'échelle de cités modernes, ici elle dépasse chacune des sociétés modernes et atteint un niveau international et global. Nous qualifions ce type de solidarité de « méga-organique ». En effet, cette solidarité est méga-organique non seulement en raison de la multiplication des relais de partenaires formant une très longue chaîne de solidarité, mais aussi de la multiplication des réseaux donnant ainsi lieu à une multiplicité de réseaux de compétences pouvant intervenir dans une situation afin de résoudre un problème ou des problèmes. Quelques obstacles bloquent cependant cette solidarité dans les villages.

2.2.4. Des obstacles à la solidarité dans les villages et avec l'OCADES

Les principaux obstacles au vécu de la solidarité dans les villages autour des activités de l'OCADES sont de trois ordres : l'organisation de la collecte de fonds au titre de la contribution locale, la difficile appropriation de la vision de l'OCADES et les luttes d'intérêts personnels.

S'agissant du premier point, les villages arrivent difficilement à manifester leur solidarité envers l'OCADES en mobilisant rapidement les contributions financières exigées. Les raisons en sont de plusieurs ordres et varient d'un village à l'autre. On peut citer, entre

¹ Les services techniques déconcentrés de l'Etat concernés directement par la protection de l'environnement sont les directions provinciales de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement, tandis que les structures décentralisées sont les mairies. Quant à l'OCADES, elle fonctionne en système de réseau depuis le niveau national jusqu'au niveau paroissial en passant par celui diocésain. En tant que structure d'Eglise, elle a ses partenaires financiers essentiellement européens dont la plupart interviennent dans les questions environnementales, hydrauliques ainsi qu'en hygiène et assainissement. Ce sont par exemple : La Coopération Luxembourgeoise, Manos Unidas, Misereor, Chrétiens Pour le Sahel/Luxemburg, Caritas italiana. D'autres ONG et associations partenaires de l'OCADES au niveau national sont : Organisation Dupont pour le Développement Social (ODDS), SNV Burkina, Water aid Burkina, Coalition nationale des organisations de la société civile intervenant dans le domaine des énergies renouvelables (OSC-ER), etc.

autres, la perception de l'OCADES comme un organisme d'aide d'une église qui prêche la charité. Une autre cause est la méthode même de l'OCADES qui va vers les villages pour diagnostiquer leurs besoins afin de pouvoir intervenir par des projets. Enfin une troisième cause reste tributaire des conflits inhérents à chaque village autour des bénéficiaires ou avantages des projets. A ce sujet, un enquêté s'exprime :

« Je sais que c'est en fonction des intérêts que chaque jeune gagne ou pas qu'il y a eu le problème. Et c'est pourquoi la contribution locale n'était pas payée totalement » (Notable de Korombèrè, entretien du 12/05/2019).

Un autre enquêté déclare :

« au départ, c'était un peu difficile, les gens percevaient le choix des bénéficiaires comme des choix privilégiés, mais actuellement comme il y a beaucoup de bénéficiaires ce problème est résolu » (Habitant de Sien, 19/05/2019).

Quant à l'appropriation de la vision de l'OCADES par les populations, elle se fait difficilement. En effet, cette vision voudrait un monde solidaire, sans distinction aucune des clivages sociaux (ethnies, sexes, religions, etc.). Le but principal de l'institution est de *« renforcer au sein de la famille humaine au Burkina Faso et ailleurs, un réel esprit d'amour et de solidarité à travers une pastorale de promotion humaine intégrale »* (art. 6 des statuts). Et son objectif principal consiste à *« promouvoir le développement humain intégral de toute personne humaine et de toutes les communautés »* (art. 7 des statuts). Cette position est parfois mal comprise par les fidèles chrétiens qui voudraient que l'OCADES agisse comme les ONG et associations des autres confessions religieuses dont les bénéficiaires des activités sont leurs adeptes. Ils sont même outrés de constater que l'OCADES intervient dans des villages entièrement musulmans par exemple. A ce sujet, un animateur s'exprime :

« En fait, les populations n'arrivent pas à entrer dans la vision de l'OCADES qu'il s'agit de sauver l'homme qui qu'il soit et surtout quand on parle de....comment on appelle ça ? L'option pour les pauvres. Voilà, l'option préférentielle de l'Eglise pour les pauvres sans distinction de sexe, de rang social, de religion. Pour moi, c'est ça le vrai problème qui explique les querelles dans les villages autour des CVD où chacun pense que c'est un truc de pouvoir » (Entretien du 11/04/2019).

Dans la réalité en effet, l'expérience de solidarité des populations autour des projets ne les conduit pas forcément à une ouverture totale dépassant les limites de leur village tandis que l'OCADES est dans une dynamique à l'échelle de la pensée de l'Eglise universelle.

Outre le problème de l'appropriation de la vision de l'OCADES par les populations, d'autres obstacles à la solidarité constatés dans les villages restent liés à une montée de

l'individualisme et aux luttes d'intérêts particuliers par rapport aux intérêts de la communauté villageoise. Les populations elles-mêmes et les animateurs de projets en parlent :

« Moi je pense que les querelles entre nous ne finiront jamais. Il y a des gens qui ne pensent qu'à eux seuls, ils ne tiennent pas compte des autres. Nous avons perdu les valeurs que nos parents nous ont laissées. On n'est plus unis et on ne pense plus à sauver notre village mais à nous sauver nous-mêmes. C'est l'égoïsme qui fait que nous sommes divisés dans notre village ici. » (Habitant de Korombèrè, focus group du 15/06/2019).

Comme on le constate à travers les différentes opinions, en même temps que les populations s'efforcent avec l'appui de l'OCADES de vivre la solidarité, on note des tendances égoïstes mettant à rude épreuve celle-ci. Cependant, face aux risques environnementaux l'impératif de resserrer les liens se fait plus catégorique.

2.3. Risques environnementaux et solidarité

Il s'agit ici de montrer comment les populations perçoivent les risques et surtout les solutions qu'elles proposent pour lutter solidairement contre l'évolution négative des écosystèmes terrestres.

2.3.1. Le danger ne vient pas toujours de l'extérieur : la course de l'ânon

Nous présentons ici un conte du terroir san pour illustrer le phénomène de la prise de conscience des risques environnementaux dans la province du Nayala en général et dans nos villages d'enquête en particulier.

« Dans un village, une ânesse avait mis bas. Quelques mois plus tard, le petit de l'ânesse qui savait maintenant marcher prenait de plus en plus goût à la course. Tous les jours, il courait avec fougue dans les artères du village. Noon, le chat, s'en inquiéta. Il s'en ouvrit à Koo, la poule, qui n'en tint aucun compte, considérant que les affaires des ânes ne concernaient pas les poules. Alors, le chat s'approcha de Boé, la chèvre, et lui dit : « La façon dont cet ânon court à travers le village peut nous attirer un malheur. Je propose que nous disions à sa mère de le conseiller ». Boé, la chèvre, ne l'écouta pas et vaqua à ses activités. Le chat s'approcha également de la vache : « Est-ce nous n'allons pas dire à l'ânesse de conseiller son petit sur sa manière de courir à travers le village ? » Ce dernier eut les mêmes comportements que ses prédécesseurs, considérant que les ânes et les vaches n'ont rien en commun. Le chat en fit de même avec le cheval ; même réaction. Alors, il finit par se taire. L'ânon continuait toujours sa course folle dans le village jusqu'au jour où il piétina le nourrisson du chef du village qui mourut. Il fallait annoncer la triste nouvelle aux relations du chef dans d'autres villages très éloignés. On vint alors se saisir du cheval qui sait courir et il galopa à en avoir le souffle coupé. Pendant ce temps, le roi ordonna que pour l'accueil de parents et amis, il fallait égorger des poulets. On en tua. En outre, il fallait faire des sacrifices de poulets aux mânes des ancêtres. Ce fut fait. L'on

trouva que les poulets ne suffiraient pas pour l'accueil des hôtes et qu'il faudrait y adjoindre des chèvres. On en tua. Malgré tout, parce que les relations du roi étaient nombreuses, on trouva qu'il valait mieux finalement tuer une vache pour compléter. Ce fut fait. Le chat écoutait chacune des décisions des humains et suivait de près leur exécution tout en disant à haute voix : « Qu'est-ce que je vous avais dit ? Cet ânon finira par nous créer un malheur. Et voilà. Pour ma part, je sais qu'on n'a jamais offert en sacrifice ni tué un chat pour accueillir des hôtes, mais il fallait que je vous avertisse » (Autorité religieuse, entretien du 10 /05/2019).

La leçon à tirer de ce conte, c'est que l'individualisme dans sa forme égoïste sert toujours mal la société. Le vivre-ensemble social suppose qu'on se préoccupe de l'intérêt commun, même s'il est difficile de mettre de côté l'intérêt personnel.

2.3.2. Risques perçus et moyens de lutte

Lorsque l'on interroge les populations des villages d'intervention de l'OCADES sur les risques qui menacent leur environnement et les moyens collectifs qu'elles envisagent, elles répondent en être conscientes comme l'affirme cet enquêté de Sien :

« Nous pensons aux risques environnementaux, mais nos moyens sont limités. On a aussi comme l'impression que les autorités ne prennent pas la question au sérieux. Nous avons fait des rencontres et fait des reboisements. Grâce à l'OCADES, on a été conseillé et la population a pris l'engagement de planter chacun un arbre par saison et certains l'ont commencé » (Homme, entretien du 18/05/2019).

Ici, l'action collective et solidaire devrait selon cet enquêté s'étendre jusqu'aux autorités qui, apparemment, n'agissent pas de façon musclée. Un autre enquêté s'exprime sur le phénomène :

« Le risque est évident. De plus en plus, il y a la sécheresse ; si nous ne faisons pas attention, nous tendons vers le désert. Mais selon moi, ce sont les agents techniques de l'environnement qui encouragent la dégradation de l'environnement par la coupe du bois. Je dis cela parce que, quand ceux-ci délivrent un permis de coupe, les gens vont jusqu'à couper le bois vert, ce n'est pas une bonne pratique. Tu vois ça, mais tu ne peux rien dire » (Habitant de Sien, 19/05/2019).

Ici encore, les services techniques de l'Etat sont indexés. Mais en réalité, à Sien, les populations ne comprennent pas qu'il leur revient de protéger leur environnement d'abord et que l'appui des services techniques de l'Etat est secondaire. Elles ne comprennent pas qu'elles doivent collaborer, se faire solidaires des services techniques étatiques pour limiter la dégradation de l'environnement. La volonté de lutter contre la dégradation des écosystèmes terrestres n'est pas encore encrée dans les consciences. En effet, la divagation des animaux reste un fléau dans ce village ainsi que le signale cette enquêtée :

« Avant l'OCADES, il y avait même un champ de reboisement mais à cause de la divagation des animaux, les arbres n'ont pas tenu. Il faut de l'appui à ce niveau pour lutter contre cette divagation sinon déjà tout le monde individuellement est interpellé à planter et nous les femmes, on le faisait déjà. Nous avons besoin de trouver une solution à la divagation des animaux » (femme, entretien du 19/05/2019).

A Kolan où il existe une forêt villageoise, les populations pensent aux risques de leurs comportements, même si elles envisagent moins le pire, c'est-à-dire la destruction totale de leur forêt. Des actions de protection sont menées comme le stipule cet enquêté :

« Je n'ai pas encore imaginé une telle chose (la disparition de la forêt). Je pense que ce sera une catastrophe totale pour les gens de ce village. La population devra quitter le village, vu que c'est là-bas que se trouve le lieu des sacrifices. C'est très compliqué à imaginer. Pour éviter une telle chose, nous avons mis en place un comité de gestion de cette forêt composé de 06 membres. Dans ce comité, nous avons des jeunes, des personnes âgées et des femmes. Dès qu'il y a un problème concernant la forêt, ils alertent immédiatement le village. Toute personne du village, en cas de problème, a l'obligation d'alerter le village. Il y a également des normes de gestion de cette forêt. Par exemple, il n'est pas interdit d'aller chercher des feuilles dans cette forêt pour soigner les enfants ou les malades, mais c'est seulement avec l'accompagnement d'un membre du comité. Il est interdit de pratiquer la chasse dans cette forêt. Il est interdit aussi de chercher du bois de chauffe ou encore de couper du bois là-bas pour les toitures des maisons. Nous avons également interdit aux femmes d'aller couper le bois pour leurs jardins. Tout feu de brousse autour de la forêt est proscrit et si toutefois il y a et qu'on attrape le coupable, il sera puni et obligé de quitter le village à jamais. Voilà quelques règles de conduite que nous avons mises en place pour préserver notre forêt (Habitant de Kolan, entretien du 30/06/2019).

Ce long propos montre combien le village de Kolan est très organisé pour la protection de sa forêt. Les mesures drastiques mises en place traduisent la haute conscience que les habitants ont du risque de sa dégradation et des conséquences de celle-ci sur l'ensemble du village. Parmi les actions collectives de protection, on note les interdictions de coupe de bois, de feux, l'information en cas d'infraction, l'exclusion sociale et bien entendu des reboisements annuels. Pour cette année 2019, 1000 plants ont été mis en sol dans la forêt le 14 août, avec l'appui de l'OCADES et de la mairie de Toma.

A Korombèrè, la même prise de conscience de la dégradation de l'environnement et des risques est présente à en croire un responsable CVD répondant à la question sur les risques :

« (Silence). Bon, chez nous ici le problème commence à se faire sentir avec le manque de terres. Si vous allez vers là (il indique vers l'ouest du village) vous verrez que c'est seulement du sable et on ne peut pas cultiver là-bas. En allant vers le village de Sâ et Souma, nous pouvons bien cultiver et c'est là que les cultures vont jusque dans le lit du fleuve. Nous avons réussi avec l'OCADES à libérer les berges là-bas. En allant vers Goni, nous avons la forêt. Le village est petit et la population augmente. Dans le village, il n'y a plus de forêt » (Entretien du 12/05/2019).

Quant aux actions collectives de protection, on note la libération des berges et les reboisements faits avec l'appui de l'OCADES. Le village en lui-même n'a pas d'initiatives au point que le responsable CVD dise :

« Nous n'avons pas de solution, nous-mêmes nous sommes inquiets. Nous allons amener les gens à faire des reboisements » (Entretien du 12/05/2019).

On peut retenir des différents entretiens que même s'il existe chez les populations une prise de conscience par rapport aux risques environnementaux, les actions communautaires en vue de relever les défis tardent à voir le jour en l'absence d'apport extérieur, c'est-à-dire sans l'appui de l'OCADES et d'autres associations.

3. Discussion

Deux thématiques importantes se dégagent des résultats de notre recherche et nous voulons les discuter dans cette partie. Il s'agit de la solidarité comme une responsabilité collective face à un défi commun et des changements sociaux qui affectent celle-ci.

3.1. *La solidarité, une responsabilité collective face à un défi commun*

Le vécu de la solidarité par les populations des villages d'intervention de l'OCADES dans la province du Nayala laisse bien voir que celle-ci est comprise comme une responsabilité collective à assumer face à un défi commun à relever. Ce défi, dans le cas de notre étude, consiste à faire face ensemble à la dégradation des écosystèmes terrestres, qu'il s'agisse de la protection des berges, de la fertilisation des sols cultivables dégradés ou de reboisement d'une forêt villageoise.

Pour notre part, la notion de responsabilité collective ici renvoie d'abord à l'obligation morale incombant à chaque membre de la société d'agir pour son intérêt lié à ceux des autres, le tout formant l'intérêt commun. C'est bien là le sens du conte donné plus haut sur la course de l'ânon. L'enjeu est tellement commun que cette responsabilité engage à la fois tous et chacun des membres de la communauté. En effet, s'agissant de la sauvegarde de l'environnement, en général, l'humanité a compris de nos jours que la responsabilité en est commune ainsi que le souligne le Conseil pontifical justice et paix citant le saint pape Jean Paul II :

La protection de l'environnement constitue un défi pour l'humanité tout entière : il s'agit du devoir, commun et universel, de respecter un bien collectif, destiné à tous, en empêchant

que l'on puisse impunément faire usage des diverses catégories d'êtres, vivants ou inanimés – animaux, plantes, éléments naturels – comme on le veut, en fonction de ses propres besoins économiques. C'est une responsabilité qui doit mûrir à partir de la globalité de la crise écologique actuelle et de la nécessité qui s'ensuit de l'affronter globalement. (Conseil Pontifical Justice et Paix, 2005, p.263).

Dans son encyclique *Laudato si*, le pape François (2015) renvoie bien à cette responsabilité de tous dans la « *sauvegarde de la maison commune* ».

Ensuite, la notion de responsabilité collective fait appel à celles de l'action collective et de la participation. Depuis les années 1960, les ONG et associations mettent l'accent sur la participation des populations aux activités de développement local. Celle-ci est même devenue une condition de financement et de réalisation des activités. Dans le cas où cette participation est comprise des populations comme leur contribution et non pas une imposition, nous avons affaire à une action de solidarité dont la conséquence, quant aux objectifs du projet, est positive. R. Boudon et F. Bourricaud (2004, p.11) soulignent bien que « l'efficacité de l'action collective et par conséquent les bénéfices qu'elle peut produire dépendent de la participation de chacun ». A contrario, la participation demeure, d'une part, une contrainte pour les populations et, d'autre part, une espèce de quitus moral pour les opérateurs de développement voulant montrer qu'ils n'ont pas réalisé un projet de développement de bout en bout sans l'implication des populations concernées. C'est aussi là où l'approche participative devient une stratégie pour les opérateurs de développement. Avec l'OCADES, on assiste au type de participation dite « provoquée » où, selon A. B. Gado (1997, p. 223) « l'initiative vient généralement de l'extérieur mais se traduit néanmoins par un engagement volontaire et responsable des populations ». C'est cet engagement volontaire et responsable des populations qui manifeste leur solidarité avec le projet et les opérateurs de développement.

Notre enquête a révélé également que malgré quelques obstacles de parcours, les populations sont satisfaites de leur coopération avec l'OCADES. Ces obstacles que sont l'incompréhension de la vision de solidarité de l'OCADES, l'égoïsme et les difficultés d'organisation au niveau des villages confirment bien la théorie de l'action collective développée par Mancur Olson selon laquelle l'identité des intérêts ne suffit pas à déclencher une action collective.

Même dans le cas où la 'conscience' de l'intérêt commun est présente, il se peut que les individus concernés n'organisent pas d'action collective, soit que les « coûts » de la participation à l'action collective sont élevés et l'efficacité de la participation personnelle pratiquement nulle, soit que les bénéfices de l'action collective pour un individu ne dépendent pas de sa participation. Il peut donc exister des situations où les individus ont à

la fois la capacité et le désir de réaliser un objectif collectif et restent néanmoins inactifs (M. Olson, 1978, p. 83-84).

Même si toutes les personnes enquêtées sont unanimes sur la concordance des projets de l'OCADES avec leurs besoins, il ne faut pas non plus oublier que celle-ci agit en tant qu'organisation cherchant à défendre les intérêts de villageois qui ne l'ont pas forcément mandatée. En outre, les populations voient l'OCADES comme une structure d'aide qui a les moyens d'agir. Dans ce cas, la mobilisation de la population en vue de la réalisation des activités peut être difficile malgré les avantages perçus. Ainsi, l'offre d'aide fondée sur l'identification des besoins peut amoindrir ou paralyser l'action collective et, partant, la promotion de l'intérêt commun.

Sur un autre plan, l'organisation sociale reste essentielle dans l'action collective. Voilà pourquoi nous affirmons dans notre hypothèse principale que le niveau d'organisation des villages ainsi que les avantages individuels et collectifs perçus des activités de protection des ressources naturelles initiées par l'OCADES déterminent la tendance de la solidarité villageoise autour de ces activités. De fait, l'adhésion des populations aux projets de l'OCADES et la quasi-absence de conflits concernant ceux-ci témoignent d'un travail d'organisation des populations et de sensibilisation réalisée, d'une part, sur le sens que l'OCADES entend donner à ses actions de développement (pastorale sociale de l'Eglise) et, d'autre part, sur le développement communautaire. Sans organisation des populations, aucun développement solidaire n'est possible. En effet, M. Olson (*Op. Cit.*, p.8-9) soutient :

Un groupe inorganisé de personnes ayant un intérêt commun, conscientes de cet intérêt et ayant les moyens de le réaliser peut sous des conditions générales ne rien faire pour le promouvoir. La communauté d'intérêt, même lorsqu'elle est une donnée évidente pour tous, ne suffit pas à provoquer l'action commune permettant de promouvoir l'intérêt de tous.

Ainsi, tandis que l'organisation fait prendre conscience des rôles à jouer et de la responsabilité qui incombe aux uns et aux autres, l'inorganisation demeure un frein à la solidarité et aux défis à relever.

L'approche solidaire, du point de vue de l'OCADES, consiste, d'une part, dans la mobilisation des ressources (financières, matérielles et humaines) afin de réaliser l'appui aux populations et, d'autre part, dans la présence ecclésiale. En retour, la mobilisation villageoise reste pour l'OCADES un signe de solidarité dans la réalisation des projets. Selon le modèle d'Anthony Obershall que cite M. Lallement (2017, p. 200), « la mobilisation est d'autant plus aisée que les communautés sont mieux organisées ». Voilà pourquoi la stratégie d'intervention

de l'OCADES consiste d'abord à sensibiliser, puis à organiser et à former les communautés des villages d'intervention. Toutefois, à analyser le comportement des villageois, il ressort que la démarche de solidarité se monnaie en termes de coûts et avantages. Cette rationalité influe nécessairement sur leur mobilisation dans la réalisation des activités communautaires. Les tendances égoïstes observées, manifestées en conflits d'intérêts dans les villages, sont les conséquences de ces calculs de coûts et avantages. Tout ceci n'est-il pas aussi l'effet du changement social sous la forme d'actions stratégiques dans les villages ?

3.2. *Changements sociaux et pratique de la solidarité : vers l'individualisme ?*

Tous les villages sont en mutation. Nous vivons dans un contexte d'éclatement des solidarités traditionnelles villageoises où naissent de nouvelles solidarités reposant sur de nouvelles valeurs et où l'influence des villes sur les villages éveille les consciences, faisant naître des individualités, sinon l'individualisme, et l'esprit de concurrence. Ainsi, tandis que l'OCADES reste dans la perspective d'une société idéale en se fondant sur la doctrine sociale de l'Eglise, les populations villageoises n'ignorent pas les tensions et les conflits inhérents à toute vie collective. Ne pourrait-on pas aisément affirmer aujourd'hui que les communautés villageoises africaines, en ce XXI^{ème} siècle, font plus sociétés que communautés ? En tout cas, tout laisse y croire si on se réfère à la distinction classique établie par le sociologue Ferdinand Tönnies² entre société et communauté. Tandis que la communauté est régie par des liens de parenté, de sang, la société, elle, l'est par l'intérêt, les rapports à l'argent.

Alors, il importe que les responsables de l'OCADES qui interviennent dans les villages en réalisant des projets à caractères communautaires aient connaissance de l'évolution des communautés villageoises afin d'adapter certains projets à celle-ci. La notion même de développement communautaire est appelée, dans un tel contexte, à être revisitée. Faut-il parler désormais de développement local, de développement social ? En tout cas, le type de communautés à solidarité mécanique, à l'instar de celles identifiées à l'époque par Durkheim, est rare de nos jours (bien qu'il en existe de même taille, c'est-à-dire restreinte), en raison du développement des moyens de communication, de transport et de la mobilité entre villes et campagnes. Par conséquent, la solidarité organique existe également dans les communautés

² Se référer au tableau de comparaison de Ferdinand Tönnies présenté par RIGAUX, Natalie. *Introduction à la sociologie par sept grands auteurs*. Bruxelles : Éditions De Boeck Université, 2008, p. 125.

restreintes du XXI^{ème} siècle. Il en est comme l'écrit R. A. Nisbet (1984, p.112) au sujet de la solidarité organique de Durkheim :

Le progrès technique et l'émancipation générale des individus permettent que pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, l'ordre social repose non plus sur une uniformité mécanique et sur la répression collective, mais l'articulation organique des individus libres dont les fonctions sont à la fois différentes et complémentaires.

En effet, il y a dans les villages du Burkina, en général, et dans les villages d'intervention de l'OCADES au Nayala, en particulier, une superposition des deux types de solidarité (mécanique et organique) révélant à la fois leur caractère communautaire et individualiste. C'est pourquoi, le modèle purement communautaire proposé par l'OCADES réussit difficilement tant qu'il ne s'agit pas d'infrastructures socioéconomiques de base telles que les centres de santé, les écoles, les banques de céréales, les ateliers pour les activités féminines, etc., où, bien que la réalisation nécessite les efforts de la communauté, les avantages directs sont individuels.

En outre, l'OCADES pourrait éviter de tomber dans les pièges des stéréotypes développés sur les villages africains et ne pas rechercher uniquement des « interlocuteurs collectifs » (J.P. Olivier de Sardan 1995, p. 61), ni trop valoriser le « collectif-villageois ». L'OCADES doit avoir conscience des clivages sociaux inhérents à la dynamique même des villages et savoir aussi, comme le souligne J. P. Olivier de Sardan, (*Op. cit.*, p. 62) que « les interventions extérieures, aussi communautaristes qu'elles se veulent, sont vite appropriées par des groupes ou des intermédiaires en place ». Ces groupes stratégiques sont le signe patent de l'éclatement des solidarités traditionnelles communautaires. Et il n'est pas étonnant que face aux risques environnementaux perçus les populations procèdent par des calculs rationnels par rapport aux effets communautaires et individuels avant d'engager une action solidaire. C'est là aussi que se révèlent des individualités pouvant contester l'initiative commune. Les difficultés liées à la libération des berges du fleuve Mouhoun à Korombèrè, à la protection de la forêt de Kolan et à la réalisation d'activités communes de restauration des sols dégradés à Sien découlent de cette réalité où plusieurs rationalités sont en conflit.

Conclusion

Cette étude a posé le problème de la solidarité, d'une part, dans la protection des écosystèmes terrestres (sols, végétation et faune), et d'autre part, dans la pratique du développement en milieu rural africain et burkinabè. En effet, dans les pays sahéliens d'Afrique et plus particulièrement au Burkina Faso, face à la dégradation des ressources naturelles et à

ses conséquences sociales, des acteurs multiples (Etat, ONG, Associations et communautés villageoises) se mobilisent autour de projets de développement visant à accroître la résilience des populations, à améliorer leurs conditions de vie et à limiter l'impact négatif des actions anthropiques sur les écosystèmes terrestres. C'est ainsi que dans la province du Nayala, au Burkina Faso, les villages de Korombère, Kolan et Sien bénéficient depuis 2012 (pour les deux premiers) de l'appui de l'Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité (OCADES) qui y intervient à travers des activités à caractère communautaire, au nombre desquelles, on peut citer la protection des berges du fleuve Mouhoun, la conservation des eaux, la défense/restauration des sols et la foresterie. Au regard de l'ampleur des défis environnementaux et sociaux dans cette partie du Burkina, la solidarité s'impose aux différents acteurs impliqués comme moyen de lutte s'ils veulent réaliser un développement durable. Nous nous sommes alors posé la question principale de recherche suivante : comment les populations des villages accompagnés par l'OCADES dans la province du Nayala vivent-elles la solidarité à travers les activités de protection des écosystèmes terrestres ?

Les résultats de l'étude révèlent que la solidarité est comprise comme une nécessité du vivre-ensemble. Des mots et faits témoignent de l'engagement solidaire des populations dans les trois villages pour la protection des écosystèmes, mais aussi des limites de cette solidarité. En effet, même si les activités réalisées avec l'appui de l'OCADES sont d'intérêt commun et suscitent la mobilisation générale des populations villageoises, cette mobilisation diffère lorsque le bénéficiaire direct d'une action est un individu et non pas l'ensemble de la collectivité. On pourrait ainsi parler de solidarité à double vitesse dans ces villages d'intervention de l'OCADES : une solidarité calculée ou rationalisée. La participation des populations reste alors mitigée. Mais face aux risques environnementaux, les populations des villages d'étude, malgré les tendances individualistes, savent se montrer plus solidaires et plus organisés afin d'en minimiser les dégâts. Par ailleurs, le changement social est une réalité imperceptible du quotidien des villages et dont les effets ne se voient que dans la durée. Il importe dès lors d'en tenir compte dans les projets de développement communautaire si l'on veut un impact durable.

Références bibliographiques

BALANDIER, Georges, (1971), *Sens et puissance*, Paris : PUF.

BIERSCHENK, Thomas ; CHAUVEAU, Jean Pierre et OLIVIER DE SARDAN, Jean Pierre (sous la direction de), (2000), *Courtiers en développement. Les villages africains en quêtes de projets*, Paris : Karthala et APAD.

BOUDON, Raymond ; BOURRICAUD, François, (2004), *Dictionnaire critique de la sociologie*, 7^{ème} édition, Paris : Quadrige/PUF.

CHAPPUIS, Raymond, (1999), *La solidarité. L'éthique des relations humaines*, Paris : PUF.

CONSEIL PONTIFICAL JUSTICE ET PAIX, (2005), *Compendium de la doctrine sociale de l'Eglise*, Paris : Bayard/Cerf/Fleurus Mame.

DURKHEIM, Emile, (2007) [1937], *Les règles de la méthode sociologique*, 13^{ème} édition, Paris : Quadrige/PUF.

DURKHEIM, Emile, (2013) [1930], *De la division du travail social*, 8^{ème} édition, Paris : Quadrige/PUF.

FRANCOIS (pape), (2015), *Laudato si, sur la sauvegarde de la maison commune*, Paris : Salvator.

GADO, Alpha Boureima, (1997), « Développement à la base, stratégie d'intervention et participation paysanne au Sahel », in TERSIGUEL Philippe et BECKER Charles, (1997), *Développement durable au Sahel*, Paris : Karthala, pp.219-232.

GIORGI, Dominique ; SAINTOYANT, Valérie (2018), *La solidarité en quête de sens*, Rennes : Presses de l'EHESS, [en ligne] disponible sur : <https://www.presses.ehesp.fr/wp-content/uploads/2018/01/978-2-8109-0650-5.pdf>, consulté le 28/03/19.

KI, Jean Paulin, (2015), *Populations et environnement au Burkina Faso. Etude sur la protection des écosystèmes terrestres dans la province du Nayala*, Thèse de Doctorat en sociologie, Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

LALLEMENT, Michel, (2017), *Histoire des idées sociologiques. De Parsons aux contemporains*, 5^{ème} édition, Paris : Armand Colin.

MARIKO, Kéléigui A. (1996), *La mort de la brousse. La dégradation de l'environnement au Sahel*. Paris : Kartala.

NISBET, A. Robert, (1984), *La tradition sociologique*, (traduit de l'américain par Martine Azuelos), Paris : PUF.

OLIVIER DE SARDAN, Jean Pierre, (1995), *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, Karthala.

OLSON, Mancur, (1978), *Logique de l'action collective*, Paris : PUF.

RIGAUX, Natalie, (2008), *Introduction à la sociologie par sept grands auteurs*. Bruxelles : Éditions De Boeck Université.